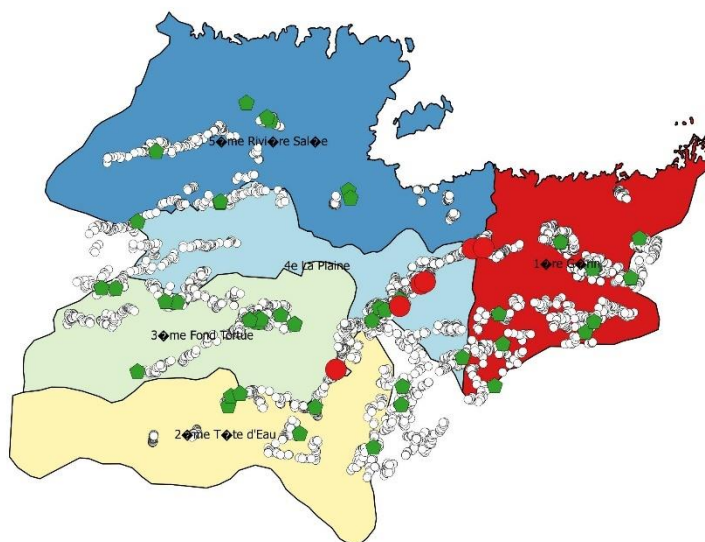


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES DANS LA COMMUNE DE BARADÈRES



- Les points blancs représentent les ménages.
- Les petites maisons en vert représentent les écoles préscolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires.

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE BARADÈRES

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

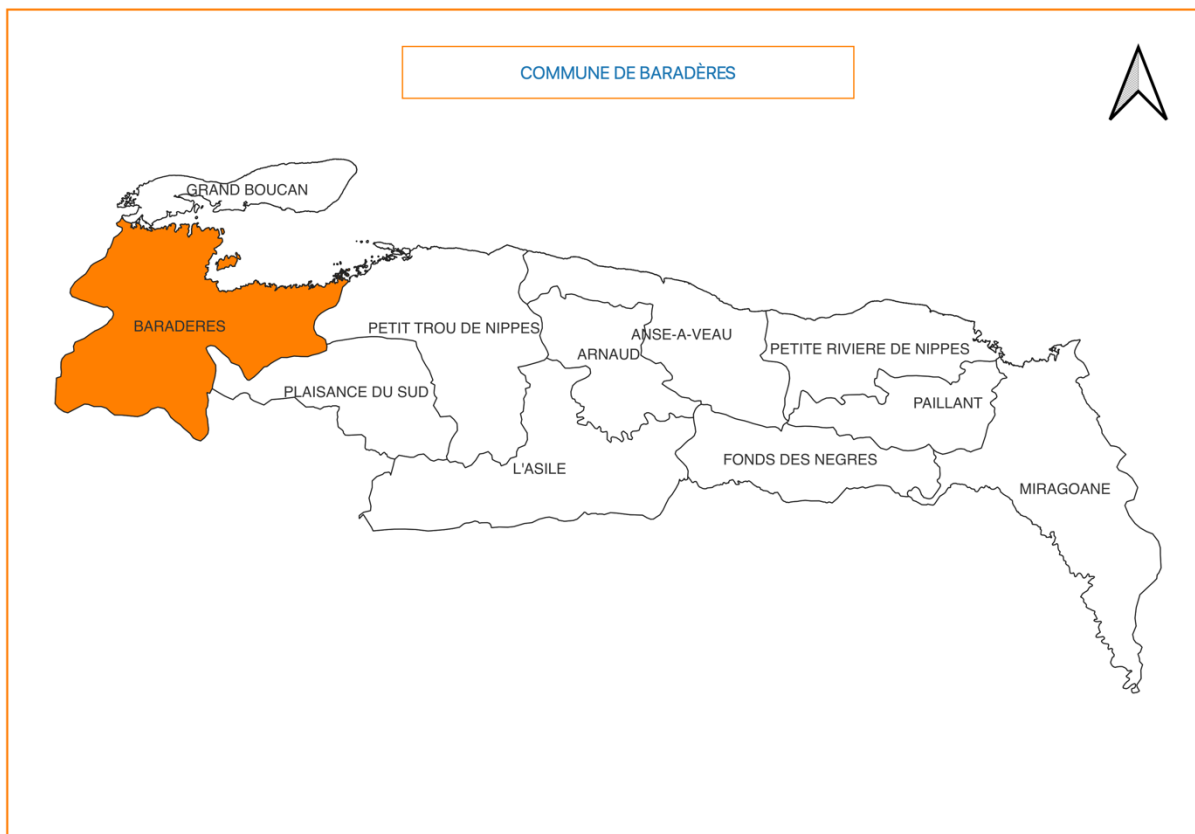
AVRIL 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les niveaux Préscolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	12
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	18
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolarisable.....	19
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	20
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	22
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	22
3.2. Les normes scolaires.....	22
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	24
3.4. Les infrastructures.....	27
3.5. Les enseignants.....	27
3.6. Les manuels scolaires.....	28
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	28
B. Le Niveau Secondaire.....	29
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	29
1.1. Accessibilité et accès.....	30
1.2. Qualité de l'éducation dispensée.....	33
II. Analyse démographique.....	36
III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire.....	37
Référence bibliographique.....	40
Les Annexes :	41
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Baradères	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département des Nippes à proximité des communes de Plaisance du Sud, de Petit Trou de Nippes et de Grand Boucan, la commune de Baradères est une ancienne commune du Département de la Grand-Anse qui est par la suite rattachée au Département des Nippes lors de la création de ce dernier en 2003. Elle comprend la ville de Baradères et cinq (5) sections communales : 1^{ère} Section Gérin ou Mouton, 2^{ème} Section Tête d'Eau, 3^{ème} Section Fonds Tortue, 4^{ème} Section La Plaine et 5^{ème} Section Rivière Salée.



Son relief dominant est le morne et son climat est tropical. Ses habitants portent le nom de Baradérois. En ce qui a trait à la disponibilité en eau, la commune contient trois (3) rivières, quatorze (14) sources, vingt trois (23) puits, dix (10) fontaines publiques et deux (2) pompes. Le centre ville et la 4^{ème} Section La Plaine sont électrifiés. On ne trouve dans la commune ni bureau postal, ni station de radio, ni journal/revue, ni station de télévision. Le service téléphonique est assuré par la Digicel et la Natcom. L'élevage, l'agriculture et le commerce sont les activités économiques prédominantes des habitants de la commune. Elle n'a non plus ni bibliothèque, ni musée, ni salle de théâtre, ni salle de cinéma, ni night club ; mais on y compte vingt sept (27) espaces libres considérés comme des terrains de foot-ball, seize (16) gaguères et 1 place publique. La commune a un site naturel : la grotte de Mapou située à la 5e section communale de Rivière Salée.

En 2015, sa population était estimée à 41 245 habitants et elle passera à 46714 habitants en 2025. Avec une superficie de 192.71 Km², sa densité de population sera alors de 242 habitants/Km². La plus grande partie de cette population (88.6%) est dispersée en milieu rural.

En matière d'offre scolaire, il y a 2 kindergarten dans cette commune, 52 écoles fondamentales dont 18 écoles nationales, 6 écoles secondaires et 3 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un Bureau d'Inspection de Zone (BIZ).

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, couvre l'offre et la demande scolaires au niveau du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux pré-scolaire et fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Baradères, la majorité des écoles (87.22%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

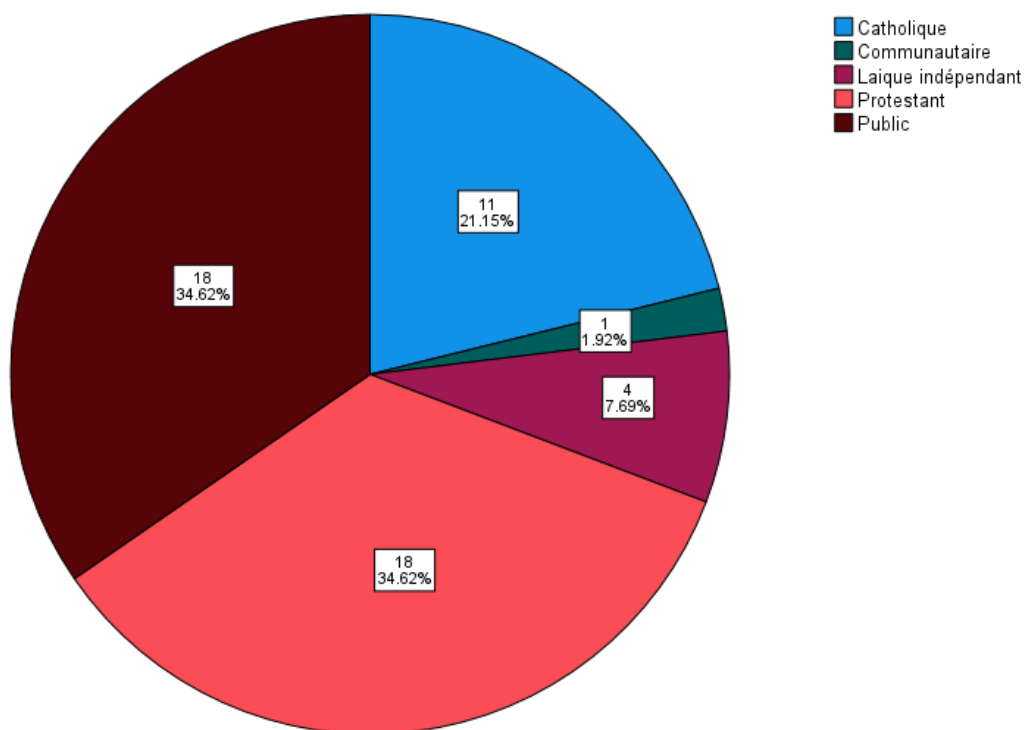


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 94.2% en simple vacation, entre 8h00 et 13h00, qu'il s'agisse des écoles nationales ou des écoles non publiques. Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Baradères

section_ville	Réseau d'appartenance					Total
	Catholique	Communautaire	Laïque indépendant	Protestant	Public	
	# 0	0	0	0	1	1
	% 0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%
1e section Gerin ou Mouton	# 2	0	1	4	6	13
	% 15.4%	0.0%	7.7%	30.8%	46.2%	100.0%
2e section Tête d'Eau	# 1	0	0	2	1	4
	% 25.0%	0.0%	0.0%	50.0%	25.0%	100.0%
3e section Fond Tortue	# 2	0	0	4	3	9
	% 22.2%	0.0%	0.0%	44.4%	33.3%	100.0%
4e section Laplaine	# 3	1	2	3	2	11
	% 27.3%	9.1%	18.2%	27.3%	18.2%	100.0%
5e section Rivière Salée	# 2	0	1	3	4	10
	% 20.0%	0.0%	10.0%	30.0%	40.0%	100.0%
Ville des Baradères	# 1	0	0	2	1	4
	% 25.0%	0.0%	0.0%	50.0%	25.0%	100.0%
Total	# 11	1	4	18	18	52
	% 21.2%	1.9%	7.7%	34.6%	34.6%	100.0%

Ces écoles ont des tailles très variées, de 10 à 672 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	189	40	672
Communautaire	371	371	371
Laïque Indépendant	103	21	214
Protestant	122	10	310
Public	168	21	415
Ensemble	155	10	672

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Baradères

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Baradères est analysée en fonction de trois (3) indicateurs: l'accroissement absolu et l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2014, et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 8073 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe un accroissement absolu de 69 élèves² dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cet accroissement absolu à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi un accroissement relatif de 0.86%³ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de croissance de l'effectif scolaire dans la commune de Baradères est de 0.078% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Binard située dans la 1^e section Rivière Salée recrute ses élèves dans les localités telles que : Rivière

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 8073 - 8004 = 69$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{69}{8004} \times 100 = 0.86\%$

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 8073 = 8004 (1+r)^{11} \rightarrow 1.00862069 = (1+r)^{11}$$

$$\log(1.00862069) = 6 \log(1+r) = 0.148047 \rightarrow \log(1+r) = 0.02467$$

$$r = 0.000780645 (0.078\%).$$

Salée (Entre 15 à 30 mn de marche), La Plaine (Plus de 60 mn de marche), Morne Lambi (Entre 15 et 30 mn de marche) et Cinquième (Plus 60 mn de marche); soit donc 2 sur 4 localités de parcours jugés inacceptables pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Baradères.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Baradères, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 103.05%⁵.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire, compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans qui devraient être admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 58.06%⁶ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{978}{949} \times 100 = 103.05\%.$$

$$^6 . \text{ Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{551}{949} \times 100 = 58.06\%$$

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 9^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Baradères, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 95.80%⁷.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 86.79%⁸ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 89.59%⁹.

Ce taux de transition se révèle assez important. En effet, il y a 13 écoles sur les 52 dénombrées (25%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune dont 8 écoles nationales. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 9e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{8073}{8427} \times 100 = 95.80\%$$

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 9e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{7314}{8427} \times 100 = 86.79\%.$$

$$^9 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{508}{567} \times 100 = 89.59\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Baradères selon qu'elles sont complètes ou non

Nombre année d'étude		1e section Gerin ou Mouton	2e section Tête d'Eau	3e section Fond Tortue	4e section Laplaïne	5e section Rivière Salée	Ville des Baradères	Total
3	#	0	0	6	3	2	1	12
	%	0.0%	0.0%	50.0%	25.0%	16.7%	8.3%	100.0%
4	#	0	0	0	0	1	0	1
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%
6	#	1	2	3	1	4	0	12
	%	8.3%	16.7%	25.0%	8.3%	33.3%	0.0%	100.0%
7	#	1	0	0	0	1	0	2
	%	50.0%	0.0%	0.0%	0.0%	50.0%	0.0%	100.0%
8	#	1	1	0	0	0	1	3
	%	33.3%	33.3%	0.0%	0.0%	0.0%	33.3%	100.0%
9	#	6	0	0	3	0	0	9
	%	66.7%	0.0%	0.0%	33.3%	0.0%	0.0%	100.0%
11	#	0	0	0	1	1	0	2
	%	0.0%	0.0%	0.0%	50.0%	50.0%	0.0%	100.0%
12	#	4	1	0	3	1	2	11
	%	36.4%	9.1%	0.0%	27.3%	9.1%	18.2%	100.0%
Total	#	13	4	9	11	10	4	52
	%	25.0%	7.7%	17.3%	21.2%	19.2%	7.7%	100.0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, quatre (4) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et les coûts d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Baradères, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 33 394.04 et 49 205.16 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Baradères par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	7562.78	7146.42	11633.24	7051.60	33394.04
2 ^e AF	7672.22	6884.28	12194.11	16329.80	43080.41
3 ^e AF	8198.61	7036.77	14900.43	15424.38	45560.19
4 ^e AF	8074.70	7138.84	3589.29	16852.53	35755.36
5 ^e AF	9701.50	9247.09	18204.17	3570.67	40723.43
6 ^e AF	8638.36	9863.73	13757.74	16945.33	49205.16
7 ^e AF	10757.3	7506.25	12729.17	16749	47741.72
8 ^e AF	11097.22	8307.14	12250	16922.33	48576.69
9 ^e AF	11961.11	6594.44	11527.80	14890	44973.35

Dans les écoles nationales, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 37 267.34 et 48 300.80 gourdes; environ 73.75% de ce coût de scolarisation sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Baradères par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	11996.3	1130.55	8755.38	8402.75	15417.3	45702.28
2 ^e AF		1320	4690	9553.57	15250	42809.87
3 ^e AF		815	7683.33	9170	18361.10	48025.73
4 ^e AF		965	7806.67	3123.33	18186.1	42077.40
5 ^e AF		1088.89	8815.38	11130.77	4236	37267.34
6 ^e AF		1005.56	8712.15	9400	14791.7	45901.71
7 ^e AF		3375	11312.5	12875	7667	47225.8
8 ^e AF		4250	12637.50	13000	6417	48300.8
9 ^e AF		4500	10762.5	12625	6417	46300.8

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Baradères

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Baradères est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Baradères :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Baradères

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	77%	74%	67%	80%	83%	89%
Taux de redoublement	23%	26%	29%	20%	17%	11%
Taux d'abandon	0%	0%	4%	0%	0%	0%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0.77	0.74	0.67	0.8	0.83	0.89	
TR	0.23	0.26	0.29	0.2	0.17	0.11	
TA	0.00	0	0.04	0	0	0	
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		0					
2024-2025	978	↗					978
	↓	↘	0				
2025-2026	225	753	↗				978
	↓	↓	↘	22			
2026-2027	52	369	557	↗			978
	↓	↓	↓	↘	0		
2027-2028	12	136	435	373	↗		956
	↓	↓	↓	↓	↘	0	
2028-2029	3	44	227	366	299	↗	938
		↓	↓	↓	↓	↘	
2029-2030		14	99	225	343	248	929
			↓	↓	↓	↓	↘
2030-2031			39	111	238	312	221
				↓	↓	↓	↘
2031-2032				48	129	232	278
					↓	↓	↘
2032-2033					61	133	207
						↓	↘
2033-2034						65	118
							↘
2034-2035							105
Promus							929
Année-élèves							7125
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				5573			
Nombre d'années-élèves réel =				7125			
Rendement interne =				78.22			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.278436			
Coût de l'élève formé =				7.670615			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (78.22%), car seulement 221 élèves (22.6%) de la cohorte de 978 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, qu'un total de 929 élèves (95%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^eAF et qui atteignent la 2^eAF, puis la 3^eAF, la 4^eAF, etc. Par exemple, **le taux de rétention de 1^eAF à 6^eAF**

est de 73.15% ($929 \div 1270 = 0.7315$)¹⁰ dans la commune de Baradères. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^e année fondamentale, il y en a 73 qui parviendront à atteindre la 6^e année fondamentale. C'est donc une tendance à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Baradères. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Baradères, un effectif de 250 enseignants a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025 dont 46.4% de femmes; soit donc un ratio enseignant/école = 5. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Baradères

Commune de Baradères	# Enseignants		Total	# écoles	Ens/Ecole
	Femme	Homme			
1e section Gerin ou Mouton	24	33	57	14	4
2e section Tête d'Eau	13	28	41	4	10
3e section Fond Tortue	16	16	32	9	4
4e section Laplaine	38	41	79	11	7
5e section Rivière Salée	17	15	32	10	3
Ville des Baradères	8	1	9	4	2
Total	116	134	250	52	5

Il ressort qu'il n'y a pas assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 5.

¹⁰

$$\frac{E(t)}{E(1^{\circ}AF)}$$

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est relevé qu'il y a un nombre important d'enseignants (63.4%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Même dans le sous-réseau d'écoles nationales, on a dénombré 69.05% d'enseignants sans formation professionnelle. Leur répartition se présente comme suit :

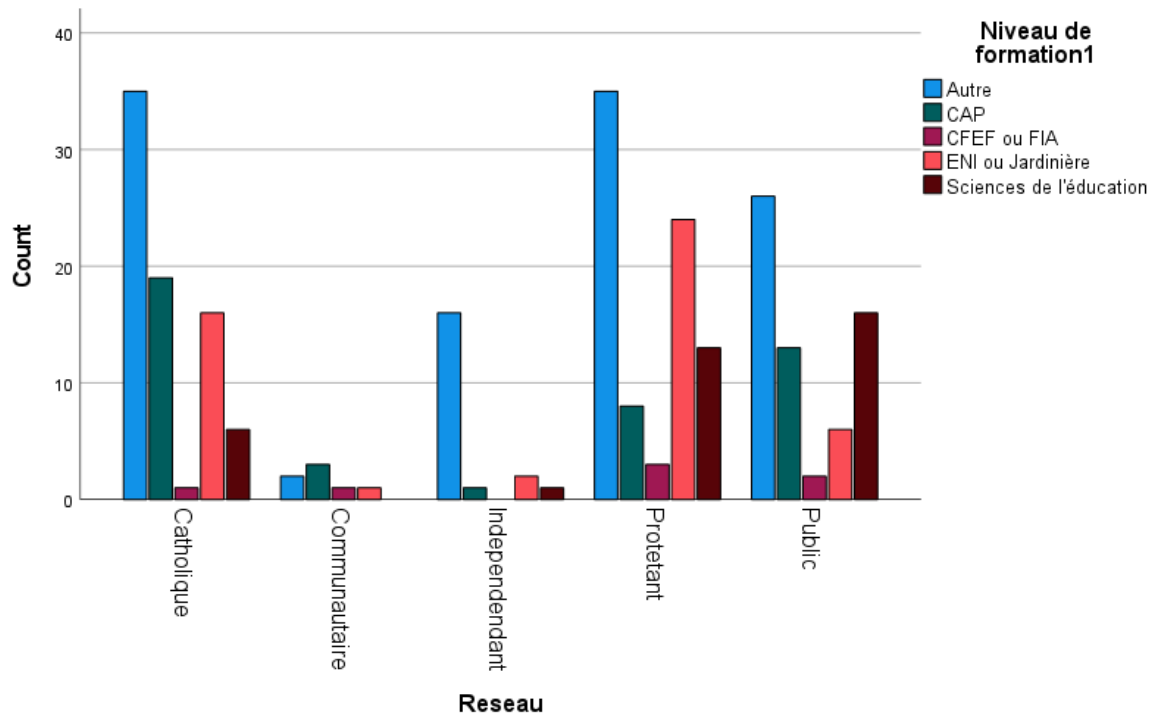


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Baradères. Aux deux premiers cycles du fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle par classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente

cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.4, ratio moyen élèves/classe=23 et ratio moyen élèves/enseignant=32; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Baradères

Commune de Baradères	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Catholique	63	77	2084	0.82	33	27
Communautaire	6	7	371	0.86	62	53
Laïc Indépendant	26	20	411	1.3	16	21
Protestant	118	83	2188	1.4	10	26
Public	133	63	3019	2.11	23	48
Ensemble	346	250	8073	1.4	23	32

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Baradères, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 22.88 et 28.73 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Catholique	1441.52	22.88
Communautaire	180	30
Laïc Indépendant	507	19.5
Protestant	2035.05	17.24
Public	3821.22	28.73
Ensemble	7984.79	23.1

De même, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Baradères est en-dessous des normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.49 et 1.27 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Catholique	0.69
Communautaire	0.49
Laïque Indépendant	1.23
Protestant	0.93
Public	1.27
Ensemble	1

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se révèle encore plus précaire : 46.2% des écoles de la commune méritent d'être

réhabilitées ou reconstruites dont 4 ont été détruites par les catastrophes naturelles, 44.2% ont de l'eau, 34.6% ont une cantine, aucune des 52 écoles n'a de petite bibliothèque et 3.8% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Baradères. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui ont passé l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de Baradères se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 103.05% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 58.96%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 95.80% Taux net de scolarisation = 86.79%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 89.59%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 45702.28 gourdes 2 ^e AF = 42809.87 gourdes 3 ^e AF = 48025.73 gourdes 4 ^e AF = 42077.40 gourdes 5 ^e AF = 37267.34 gourdes 6 ^e AF = 45901.71 gourdes 7 ^e AF = 47225.8 gourdes 8 ^e AF = 48300.8 gourdes 9 ^e AF = 46300.8 gourdes 73.75% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 33394.04 gourdes 2 ^e AF = 43080.41 gourdes 3 ^e AF = 45560.19 gourdes 4 ^e AF = 35755.36 gourdes 5 ^e AF = 40723.43 gourdes 6 ^e AF = 49205.16 gourdes 7 ^e AF = 47741.72 gourdes 8 ^e AF = 48576.69 gourdes 9 ^e AF = 44973.35 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 77% Taux de promotion en 2 ^e AF = 74% Taux de promotion en 3 ^e AF = 67%

	Taux de promotion en 4 ^e AF = 80%
	Taux de promotion en 5 ^e AF = 83%
	Taux de promotion en 6 ^e AF = 89%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 23% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 26% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 29% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 20% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 11%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 4% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 57.6%
Rendement interne du réseau d'écoles à Baradères	78.22%
Rapport élève/classe	23 élèves
Rapport élève/maître	32 élèves
% de maîtres qualifiés	36.8%
Ratio moyen m ² /élève	1 m ²
Ratio moyen m ² /classe	23.1 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
# enseignant	250
% de femmes	46.4%
% enseignants qualifiés	36.8%
Taille moyenne des établissements	155 élèves
Salaire moyen d'un enseignant	13 001 gourdes dans le privé et 25 010 gourdes dans le public

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Baradères. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

- 2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Baradères,** trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les

effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Baradères au cours de la période 2020-2024 est égal à 120 enfants¹¹;
- Son accroissement relatif est de 1.75%¹² pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.29%.¹³

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Baradères

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Baradères par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

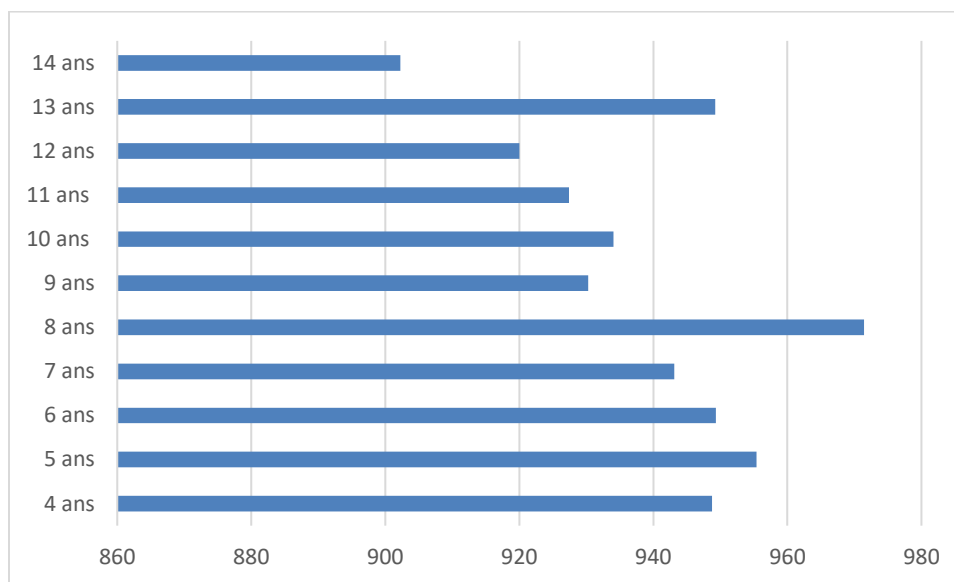


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Baradères

¹¹ $\Delta P = P_{2024} - P_{2020} = 10331 - 10211 = 120$

¹² $\Delta P / P_{2020} = 120 \div 10211 = 0.0175$

¹³ $P_{2024} = P_{2020} (1+r)^4$

$10331 = 10211 (1+r)^4 \rightarrow 1.011752032 = (1+r)^4 \rightarrow \log (1.011752032) = 4 \log (1+r)$

$r = 0.002925 (0.29\%)$

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Baradères est de 192.71 Km² et sa densité de population en 2025, de 242 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve très dispersée en milieu rural selon les sections communales considérées. Les 5 654 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Baradères en 2024

Commune de Baradères	Ménages	%
1e section Gerin ou Mouton	1694	30.0
2e section Tête d'Eau	453	8.0
3e section Fond Tortue	490	8.7
4e section Laplaine	1823	32.2
5e section Rivière Salée	603	10.7
Ville des Baradères	591	10.5
Total	5654	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Baradères par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Baradères

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	512	512	511	510	510	436	436	435	435	434
5	516	517	518	519	520	439	440	441	442	443
6	513	514	515	516	517	437	438	438	439	440
7	509	510	511	512	513	434	435	436	436	437
8	525	526	527	528	529	447	448	449	450	450
9	502	503	504	505	506	428	429	430	430	431
10	504	507	509	512	514	430	432	434	436	438
11	501	503	506	508	510	427	429	431	433	435
12	497	499	502	504	506	423	425	427	429	431
13	513	515	518	520	523	437	439	441	443	445
14	487	490	492	494	497	415	417	419	421	423
4-14	5579	5595	5612	5629	5645	4752	4766	4781	4795	4809

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Baradères, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Baradères jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	43684	46714	46713.6	46714	46714

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Baradères :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	949	951	953	955	957

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	949	948	946	945	944
5	955	957	959	961	963
6	949	951	953	955	957
7	943	945	947	949	951
8	971	973	975	977	979
9	930	932	934	936	938
10	934	939	943	948	952
11	927	932	936	941	945
12	920	924	929	933	938
13	949	954	958	963	968
14	902	907	911	915	920
4-14	10331	10362	10392	10423	10454

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Baradères est de 86.79 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 86.79 = 13.21\%$. La carte scolaire de Baradères étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 58.96% dans la commune de Baradères. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.1114$** ¹⁴, la progression alors prévue pour le

¹⁴ $P_n = P_0 (1+r)^n$
 $100 = 58.96 (1+r)^5 \rightarrow 1.696065129$

$r = 0.1114$.

taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	949	0.5896	560
2025-2026	951	0.701	667
2026-2027	953	0.8124	774
2027-2028	955	0.9238	882
2028-2029	957	1	957

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Baradères :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	77%	74%	67%	80%	83%	89%
Taux de redoublement	23%	26%	29%	20%	17%	11%
Taux d'abandon	0%	0%	4%	0%	0%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- **Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude**

En appliquant ces dispositions dans la commune de Baradères, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	978	856	906	776	818	563
2025-2026	744+951=1695	978+86=1064	856-86=770	906+78=984	776-78=698	818+56=874
2026-2027	644+953=1597	1695+106=1801	1064-106=958	770+98=868	984-98=886	698+87=785
2027-2028	620+955=1575	1597+180=1777	1801-180=1621	958+87=745	868-87=781	886+79=965
2028-2029	957	1575+178=1753	1777-178=1599	1621+75=1696	745-75=670	781+97=878

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Baradères

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations, tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Baradères.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Baradères ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 23 dans la commune de Baradères. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental 1^e et 2^e cycle, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Baradères, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
19.57%	17.13%	18.13%	15.53%	16.37%	11.27%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 550

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

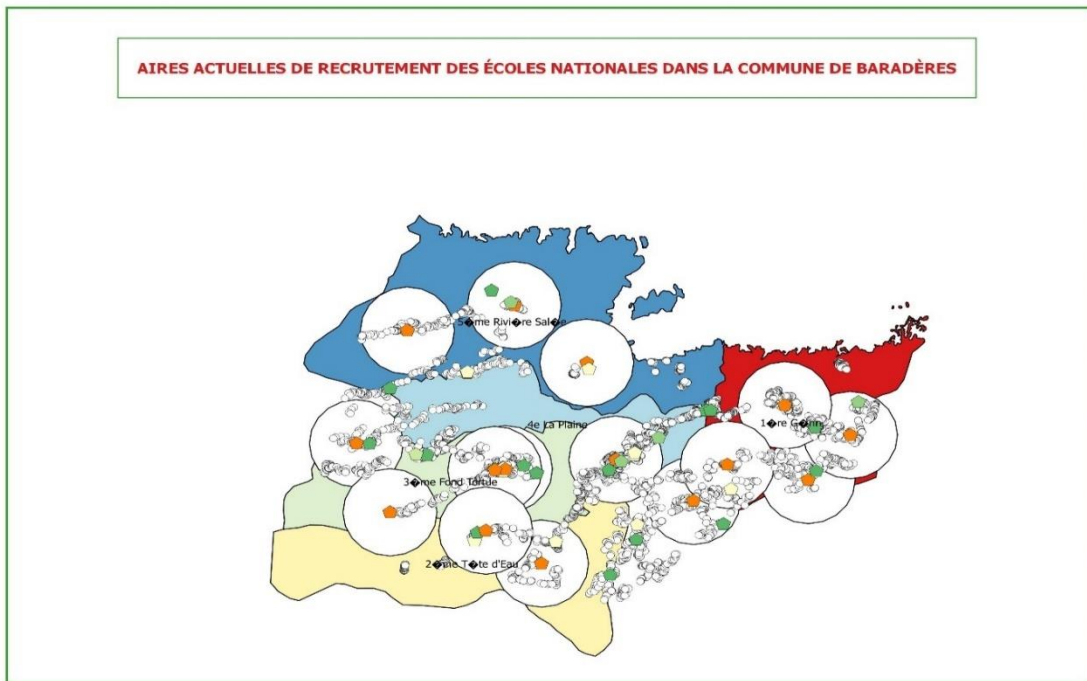
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	50	550
Classes	2	2	2	2	2	1	11

Le nombre d'élèves par classe : $550/11=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 550 élèves et 11 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement aux deux premiers cycles du fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Baradères, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 3 008 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés et qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Baradères, et une bonne partie d'entre eux (17.92%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Baradères et selon leur handicap

Commune de Baradères	# enfants non scolarisés	# sourd	# non-voyant	# handicap physique	# handicap mental
1e section Gerin ou Mouton	636	40	23	80	88
2e section Tête d'Eau	245	2	0	14	14
3e section Fond Tortue	330	11	19	16	6
4e section Laplaine	915	30	22	30	39
5e section Rivière Salée	757	5	27	23	14
Ville des Baradères	125	11	3	18	4
Ensemble	3008	99	94	181	165

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons donc que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune Baradères	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Baradères	École Nationale de Baradères	Centre-Ville
		Boridon
		Ville-Neuve
1 ^e Section Gérin/Mouton	École Nationale communautaire de Bois Neuf	Bois Neuf
		Haut Mabi
		Bas Mabi
		Sablaise
		Bellevue
		Ka Gilles
		Nan Paroisse
		Nan Janot
		Boineau
		Baran
	École nationale de Boisneau	Jalousie
		Duperon
		Pommer
		Rosier
		Nan Pan
		Gérin
		Abricots
	École nationale de Gérin	Joupa
		Vielao
		Morne Rouge
		Désobert
		Sous Morne
		Bas Désobert
		Découvert
	École nationale de Désobert	Nan Terrain
		Nan Cator
		Ka Commissaire
		Maton
		Boridon
		Baran
		Delbrey
2 ^e section Tête d'Eau	École nationale Lecler	Thomasset
		Lecler
		Nan Pomme
		Mare Plate
		Macaya

		Bois Rouge
		Dubois
		Bellance
	École nationale de Tête d'Eau	Tête d'Eau
		Gaterin
		Anagazon
		Goutière
	Nouvelle école nationale à implanter dans la localité de Palestin	Palestin
		Minet
		Goulo
3 ^e section Fond Tortue	École nationale de Fond-Tortue	Fond-Tortue
		Nan Saut
		Létang
		Gira
	École nationale de Fond-Tortue	Haut Fond-Tortue
		Moguillo
		Morne Printemps
		Morne Cinéas
		Nan Rock
		Grand Chemin
		Nan Frédi
		Camoya
		Nan Lucien
		Nan Bambou
4 ^e section La Plaine	EPGC de Pays-Perdu	Pays-Perdu
		Mentor
		Boidine
		Nan Guervil
		Débauchée
	École Nationale de Gros-Trou	Gros-Trou
		Dormeil
		Lakasanj
		Mentor
	École nationale Jean Marie Vincent	Calebassier
		Ka Laurent
		Lifran
5 ^e section Rivière Salée	École nationale de Cadieu	Cadieu
		Nan Jan
		Cinquième
		Nan Kafou
		Morne Léta
	École nationale de Fond Palmiste	Fond Palmiste

École nationale de Bina	Bina
	Nan Janvier
	Ka Kouno
	Ka Glod
	Anbas Calbas
	Kay Diera
	Jeudi
	Nan Maro
	Fournio
	Koute
École nationale de Rivière Salée	Rivière Salée
	Laplaine
	Disidoux
	Kay Louci
	Ka-François
	Copny

Ce faisant, il y aurait une école nationale à créer et construire dans la 2^{ème} Section Tête d'Eau à Palestin.

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, il y a lieu de réhabiliter ou reconstruire 5 écoles nationales existantes : École nationale de Fond Palmiste, École nationale de Cadieu, École nationale de Gros-Trou, École nationale communautaire de Bois-Neuf et École nationale de Bina.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu de recruter de nouveaux enseignants et directeurs pour la nouvelle école nationale à créer et construire.

L'autre intervention qu'il y aura lieu de faire aussi, c'est d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour

l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (73.75%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Baradères en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cependant, à partir des données recueillies en 2024-2025, on constate que la plupart des écoles secondaires dans la commune de Baradères contiennent le 3^e cycle fondamental totalisant un effectif de 449 élèves; soit 40.45% de l'effectif total enregistré dans ces écoles.

Ces écoles sont, en grande majorité (76.5%), des collèges privés.

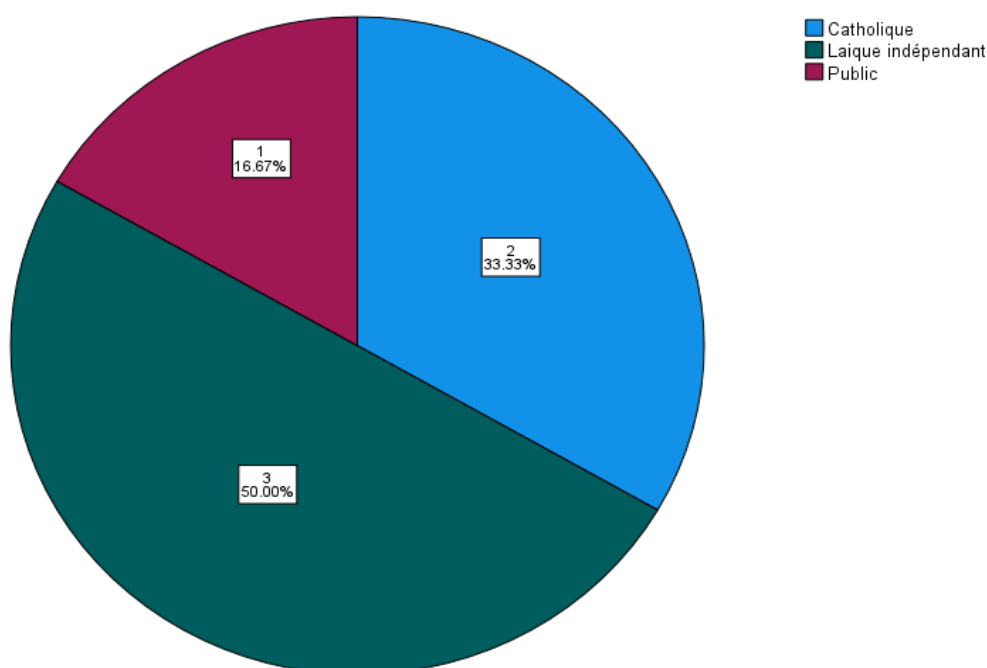


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent toutes (100%) en simple vacation, de 8h à 1 h00 comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Baradères selon leur période de fonctionnement

Période	#	%
8h-1h	5	83.3
2h-7h	1	16.7
Total	6	100.0

Elles offrent toutes (100%) la filière d'enseignement général et en son sein les Séries « Sciences de la Vie et de la Terre » (66.7%), Mathématiques et Sciences physiques (33.4%).

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la série qu'elles offrent

Série	# d'écoles	%
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	1	16.7
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Littéraire et artistique	1	16.7
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	4	66.7
Total	6	100.0

Ce sont, dans l'ensemble, de petites et de moyennes écoles secondaires dont la taille varie entre 49 et 353 élèves, selon le réseau considéré.

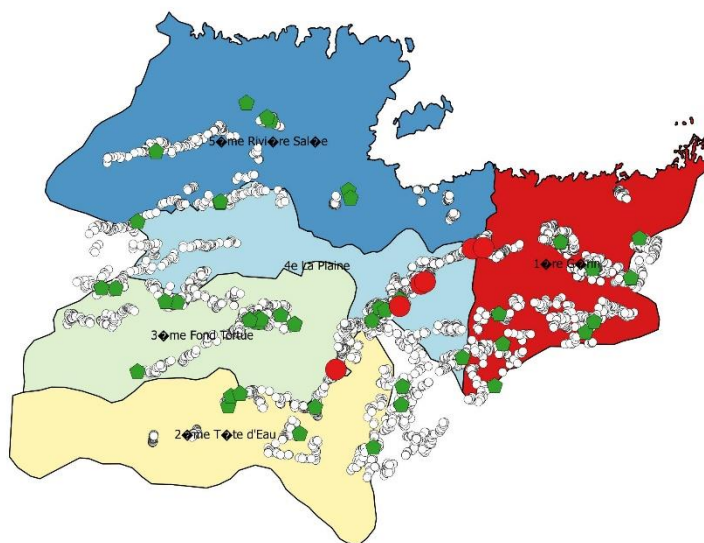
Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Catholique	218	82	353
Laïque Indépendant	133	49	218
Public	275	275	275
Ensemble	185	49	353

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer qu'elles sont situées dans la ville de Baradères (2) et dans la 4^e section La Plaine (4); la 1^{ère} section Gérin (ou Mouton), la 2^{ème} section Tête d'Eau, la 3^{ème} Section Fond Tortue et la 5^{ème} section Rivière Salée où vivent environ 3 233 ménages, ne contiennent aucun lycée comme le montre l'image ci-dessous.

RÉPARTITION DES ÉCOLES DANS LA COMMUNE DE BARADÈRES



Ainsi, la plupart des élèves qui résident dans ces sections communales et qui fréquentent le niveau secondaire se trouvent donc en situation de parcourir régulièrement de très longues distances pour aller à l'école ou bien à La Plaine ou bien dans la ville de Baradères. C'est le cas, par exemple, de certains élèves du Lycée St. Pierre de Baradères qui proviennent des localités telles que : La Plaine (entre 31 et 60 mn de marche à l'aller et au retour), Fond Tortue (Plus 60 mn de marche à l'aller et au retour) et Gérin (plus de 60 mn de marche à l'aller et au retour). C'est le même problème auquel font face bon nombre de ceux qui fréquentent les collèges privés de Baradères; soit donc des trajets jugés inacceptables en matière d'administration scolaire.

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 17.78% dans la commune de Baradères. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore plus faible (10.57%); très loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 53 379 et 63408.5 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 4 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	11876	10396	11500	23250	57012
NS2	14833.5	10854	11833.5	22750	60271
NS3	15416.5	11575	13333.5	23083.5	63408.5
NS4	12962	9083.5	10833.5	20500	53379

Dans le public, ils varient aussi entre 64 818 et 73 468.18 gourdes; 54.33% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves. L'école secondaire n'est pas gratuite même dans le public et ne peut donc être rendue obligatoire.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire/élève	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	35218.18	1500	3000	2850	22250	64818.18
NS2		1500	3000	6000	22250	67968.18
NS3		1500	3000	5500	22250	67468.18
NS4		4500	5500	6000	22250	73468.18

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est souvent le faible niveau de performance des écoles enregistrées; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Baradères était assez difficile au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 84 à 90 % suivant la classe considérée, et les taux de redoublement de 6 à 11%.

Tableau 6 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	84%	11%	5%
NS2	90%	10%	0%
NS3	86%	6%	8%
NS4	86%	10%	4%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 502 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental					
TP	0.84	0.9	0.86	0.86	
TR	0.11	0.1	0.06	0.1	
TA	0.05	0	0.08	0.04	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
		25			
2024-2025	502	↗			502
	↓	↘	0		
2025-2026	55	422	↗		477
	↓	↓	↘	30	
2026-2027	6	89	380	↗	474
	↓	↓	↓	↘	
2027-2028	1	14	102	326	443
	↓	↓	↓	↓	
2028-2029	0	2	19	121	281
		↓	↓	↓	
2029-2030		0	3	28	104
			↓	↓	↘
2030-2031			0	5	24
				↓	↘
2031-2032				1	5
					↘
2032-2033					1
					↘
Promus					414
Année-élèves					2490
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				1658	
Nombre d'années-élèves réel =				2490	
Rendement interne =				66.57	
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.502285	
Coût de l'élève formé =				6.00914	

Il en ressort donc que l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne assez faible dans la commune de Baradères (66.57%); car des 502 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, seulement 55.98% obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029. Puis, après avoir pris en compte les cas de redoublement, ils seront un total de 414 élèves (82.47%) de la cohorte à boucler le cycle en 2032-2033.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 121 enseignants dont 5 femmes (4.13%); seulement 4.13% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 7 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	54	3	0
Laique Indépendant	57	2	0
Public	10	0	5
Ensemble	121	5	5

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré, certains d'entre eux proviennent de l'École Normale Supérieure ou des Facultés de Sciences de l'Éducation tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation les habilitant à enseigner, comme le fait ressortir la figure 2.

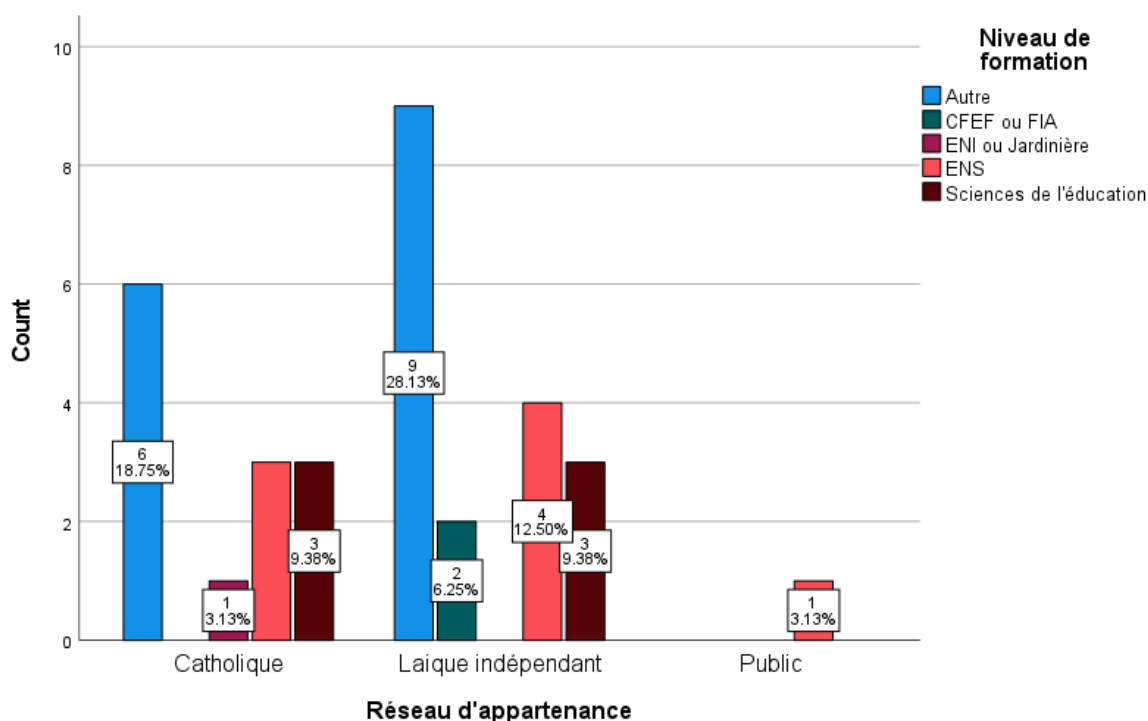


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 12 466 gourdes dans le réseau privé à 53 000 gourdes dans le public.

Tableau 8 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Catholique	18115
Laïque Indépendant	6817
Public	53000
Ensemble	12850

Dans la commune de Baradères, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 28 élèves par salle de classe et 0.90 m² par élève, comme le montre le tableau 9.

Tableau 9 : L'organisation pédagogique dans la commune de Baradères

Commune de Baradères	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	11	511	435	1.17	40	46.45
Laïque Indépendant	20	375	400	0.94	20	18.75
Public	8	108	275	0.39	34	13.5
Ensemble	39	994	1110	0.90	28	25.49

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, elle a en plus des problèmes de qualité; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Les taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 17.78% Taux net de scolarisation = 10.57%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 64818.18 gourdes NS2 = 67968.18 gourdes NS3 = 67468.18 gourdes NS4 = 73468.18 gourdes 54.33% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 57012 gourdes NS2 = 60271 gourdes NS3 = 63408.5 gourdes NS4 = 53379 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 84% Taux de promotion en NS2 = 90% Taux de promotion en NS3 = 86% Taux de promotion en NS4 = 86%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 11% Taux de redoublement en NS2 = 10% Taux de redoublement en NS3 = 6% Taux de redoublement en NS4 = 10%

Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 5% Taux d'abandon en NS2 = 0% Taux d'abandon en NS3 = 8% Taux d'abandon en NS4 = 4%	
Rendement interne du réseau d'écoles à Baradères	98.85%	
Rapport élève/salle de classe	28 élèves	
Nombre d'enseignants	121	
Pourcentage de femmes	4.13%	
% d'enseignants nommés par l'État	4.13%	
% de maîtres qualifiés	48.28%	
Ratio moyen m ² /élève	0.90 m ²	
% d'élèves sans manuels	60%	
Taille moyenne des établissements	185 élèves	
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 12 466 gourdes dans le public et 53 000 gourdes dans le privé	

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Baradères croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	940	946	953	959	965
16	934	940	946	952	958
17	926	932	938	944	951
18	918	924	930	936	942
15-18	3718	3742	3767	3791	3816

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 8.20% dans la commune de Baradères. Cela signifie donc qu'il resterait 100-8.20% = 91.80%

d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Donc, il faudra un taux moyen annuel de croissance de 22.95% d'enfants âgés de 15 ans de la population scolarisable à admettre en NS1 de façon systématique et continue. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	940	0.0820	77
2025-2026	946	0.3115	295
2026-2027	953	0.5410	516
2027-2028	959	0.7705	739
2028-2029	965	1	965

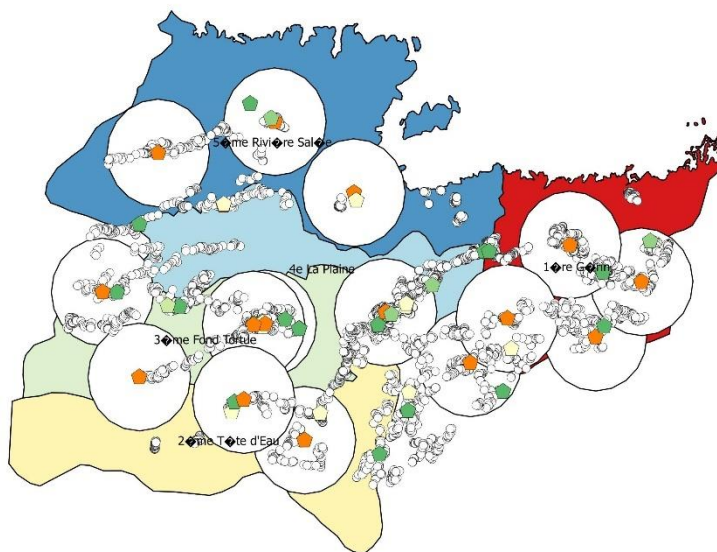
III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Baradères

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

3.1. Les aires de recrutement

On a vu, dans les pages précédentes, que la 1^{ère} section Gérin (ou Mouton), la 2^{ème} section Tête d'Eau, la 3^{ème} Section Fond Tortue et la 5^{ème} section Rivière Salée où vivent environ 3 233 ménages n'ont aucune école secondaire. Comme conséquence, les enfants qui y résident se trouvent obligés de parcourir de très longues distances pour atteindre les écoles existantes. En d'autres mots, ces écoles admettent des élèves qui viennent de partout dans cette commune comment le montre l'image ci-dessous présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

AIRES ACTUELLES DE RECRUTEMENT DES ÉCOLES NATIONALES DANS LA COMMUNE DE BARADÈRES



En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre. Pour commencer, il sera nécessaire de penser implanter de nouveaux lycées dans la commune de Baradères; soit au moins 1 dans chacune des sections communales qui en sont dépourvues.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser mettre à niveau les enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans le lycée, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (54.33%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement

de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Baradères en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Baradères

Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle